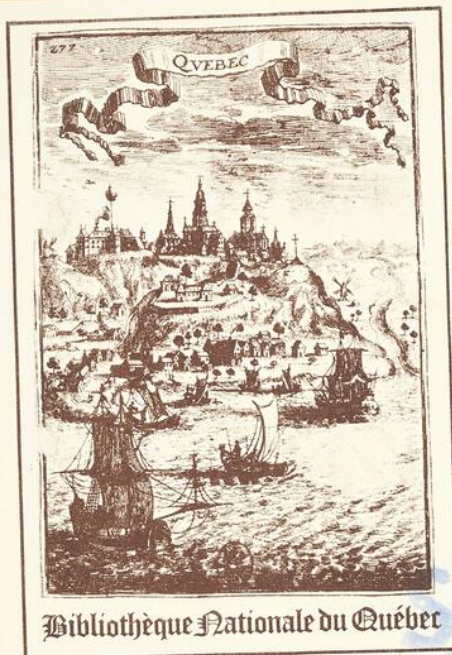


OFF

A36A1

A16/L31



Bibliothèque Nationale du Québec

CONFERENCE prononcée par

Monsieur PIERRE LAPORTE,
Ministre des Affaires municipales du Québec,

Aux journées d'étude de

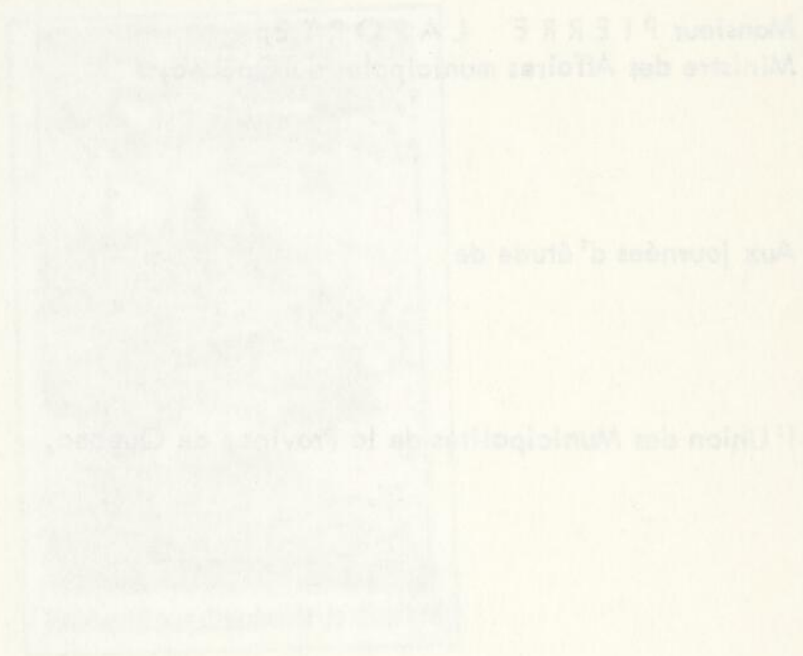
l'Union des Municipalités de la Province de Québec,

vendredi, le 18 mars 1966,
à sept heures du soir,

Ne pas publier avant,
le 18 mars 1966 à sept heures le soir.



CONFERENCE prononcée par



Vendredi, le 12 mai 1966
à sept heures de soir.

Le 12 mai 1966 à sept heures de soir.
Les participants ont:

OFF

A36A1

A16/L31

FS

Monsieur le Président,

Messieurs les membres du conseil d'administration,

Messieurs les Maires,

Permettez-moi d'abord de vous remercier pour avoir invité le ministre des Affaires municipales du Québec à participer à ces journées d'étude sur le thème: " Les pouvoirs publics devant le fait régional. "

A vos deux derniers congrès de 1964 et 1965, vous avez procédé à une importante étude de l'aménagement régional: en 1964 en demandant l'opinion d'experts, et, en 1965, en laissant la parole, dans une très grande mesure, aux administrateurs municipaux. En simplifiant, peut-être un peu trop, on pourrait dire qu'en 1964 vous avez examiné l'aspect théorique de l'aménagement régional et, en 1965, son côté pratique.

Avez-vous atteint la limite des études en ce domaine? Sûrement non puisque vos dirigeants ont choisi comme thème du congrès d'octobre prochain: " Structure, juridiction et fiscalité régionales", c'est-à-dire que vous vous demanderez quel sera le cadre de la région, quels seront ses pouvoirs et ses responsabilités, et de quels moyens financiers disposera-t-elle? .

Je ne puis que vous féliciter pour cette façon logique, raisonnée

et persévérante avec laquelle vous abordez ce problème complexe, mais combien urgent de l'aménagement régional.

Ce soir, à votre suggestion, je voudrais résumer l'action du gouvernement du Québec en matière de régionalisation administratives et tenter de situer les responsabilités du Ministère des Affaires municipales en cette matière.

Le 19 janvier dernier, le premier ministre rendait publique la nouvelle carte administrative de la province. On créait des régions. En annonçant la nouvelle, Monsieur Lesage a déclaré qu'il considérait cette mesure comme une étape importante dans le développement économique régional et dans l'établissement d'une planification à long terme. Cette décision, pour importante qu'elle soit, n'est que la première phase d'un programme global de développement régional, programme qui est en voie d'élaboration au Conseil d'Orientation Economique depuis 1960. L'objectif à atteindre, - il est maintenant en vue, - c'est la création d'une solide armature administrative, sur laquelle le gouvernement s'appuiera pour réaliser les objectifs économiques et sociaux qu'il s'est fixés. Le Conseil d'orientation économique proposera bientôt au gouvernement un plan général de développement régional, plan qui sera réalisé, de façon graduelle, avec la collaboration de tous les ministères, les agences et les organismes du gouvernement.

Cette division du territoire en dix régions administratives s'est faite à partir d'une étude menée par le Bureau des recherches éco-

nomiques du ministère de l'Industrie et du commerce, en étroite collaboration avec le Conseil d'orientation économique et les comités interministériels. Pour répondre aux réalités sociales et économiques du milieu, cette étude a porté sur les régions administratives existantes, sur les pôles d'attraction et leurs zones d'influence, sur les territoires de vente de l'entreprise privée et sur le découpage régional des corps intermédiaires.

Ai-je besoin d'insister sur le fait que ces nouvelles régions administratives vont affecter l'administration même de vos municipalités. Je me fais donc le porte-parole de mes collègues du Cabinet pour souligner la prise de position de votre président, M. Fernand Drapeau, quand il déclarait devant la Chambre de Commerce régionale du district de Québec, le 2 mars dernier: "Nous approuvons de tout coeur à l'Union des Municipalités la cartographie régionale dressée par le gouvernement de la province et annoncée récemment par le premier ministre, car pour nos municipalités, cette carte du Québec évite en même temps le gigantisme et l'isolement". M. Drapeau a précisé que cette cartographie est semblable, à quelques nuances près, à celle que l'Union des municipalités avait dressée l'été dernier.

Me permettez-vous de citer encore quelques phrases du discours de votre président: "Nous croyons, dit-il, que la nouvelle carte à l'usage de l'administration provinciale nous sera d'un grand secours sur le plan municipal, car nous sommes gagnés à l'idée de cette évo-

lution impérative dans notre monde qui change à vue d'oeil. On n'administre pas sainement une municipalité aujourd'hui, comme il était possible et selon qu'il était impérieux de le faire disons: il y a dix ans" disait M. Drapeau. Heureuse attitude que celle-là, qui va vous faciliter le travail ardu, mais nécessaire de la modernisation de notre monde municipal.

Dans nos régions administratives, des villes ont été nommées métropoles régionales: Chicoutimi, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda. En plus d'être la métropole de sa région immédiate, Québec a été désignée comme métropole provisoire de trois autres régions, Bas St-Laurent -Gaspésie, Côte-Nord et Nouveau-Québec.

Dans ces dix régions, 18 municipalités ont été désignées centres régionaux: Rimouski, Ste-Anne des Monts, Gaspé, New-Carlisle, Roberval, St-Georges de Beauce, Rivière-du-Loup, St-Hyacinthe, St-Jean, Granby, Valleyfield, St-Jérôme, Joliette, Mont-Laurier, Amos, Baie-Comeau-Hauterive, Sept-Iles, Sorel et 16 centres intermédiaires: Matane, Amqui, Chandler, New-Richmond, Alma, Montmagny, La Malbaie, Thetford Mines, Shawinigan, La Tuque, Drummondville, Victoriaville, Lac Mégantic, Val d'Or, Ville Marie, La Sarre.

Quels buts poursuit le gouvernement par cette nouvelle délimitation des régions?

Cette mesure s'imposait. L'uniformisation ainsi atteinte mettra fin au système très complexe de régions utilisés par les ministères ,

les commissions et les régies du gouvernement. On a dénombré pas moins de 40 divisions différentes de la province pour fins administratives. Il fallait supprimer cette anomalie, regrouper, recommencer à neuf.

Cette uniformisation permettra une coordination plus complète et une planification totale des activités des ministères au niveau régional. Il est clair que le pouvoir de décision continuera d'appartenir à Québec, mais il y aura dans chaque métropole régionale une unité administrative servant de relais entre les administrations locales et le gouvernement provincial.

Cette régionalisation, nous l'espérons, aura aussi pour conséquence la création de ce qu'on appelle des pôles de croissance. Il est maintenant admis que l'avenir économique d'une région est lié étroitement à la présence sur son territoire d'un pôle de croissance, c'est-à-dire d'une sorte de ferment, de levain dans la pâte, pôle qui a comme compléments des agglomérations pourvues de toute la gamme de services publics et privés requis pour la population et l'industrie.

La création des pôles de croissance ne pourra que favoriser le développement industriel régional, car la localisation de l'industrie dépend en bonne partie de l'accessibilité aux services. Dans un récent discours prononcé à Québec le 2 mars 1966 le premier ministre du Québec, Monsieur Lesage, affirmait que la décentralisation industrielle est illusoire si elle ne s'effectue pas à partir de concen-

trations régionales assez importantes.

Par cette transformation de notre système administratif - car il s'agit d'une transformation qui dérangera peut-être quelques habitudes - le gouvernement du Québec n'a qu'un seul objectif: mieux servir le public. La décentralisation des services permettra d'établir des relations plus étroites et plus suivies avec la population, d'éviter le défaut des états modernes: une administration trop impersonnelle, sans contact suffisant avec le peuple. Les fonctionnaires délégués seront naturellement plus au courant de la situation de la région dans laquelle ils travailleront et pourront formuler des suggestions à leurs supérieurs pour améliorer l'efficacité et le rendement des services. Il sera aussi plus facile à ces délégués d'exposer les politiques du gouvernement aux élus du peuple, aux corps intermédiaires, à la population en général, même si l'administration doit en dernière analyse être centralisée à Québec.

Quel est déjà et quel sera le rôle du ministère des Affaires municipales dans la structuration de ces régions administratives? La réponse vous intéresse au premier chef.

Disons d'abord que cette répartition du Québec en régions administratives ne change rien à la situation de nos municipalités quant au nombre et à la qualité des services qu'elles offrent à leurs populations respectives. La municipalité bien organisée sur tous les plans: physique, économique, financier et culturel, sera un actif pour la ré-

gion et contribuera à son développement, à son rayonnement. En sens inverse la municipalité incapable de s'administrer rationnellement parce que handicapée à un de ces niveaux sera malheureusement un fardeau pour toute la région.

D'une part il se créera inévitablement une solidarité régionale; et, d'autre part, la valeur, la force, l'expansion d'une région dépendront de la force, de la valeur, de l'expansion des municipalités qui la composent. Inversement s'il arrivait que dans une région plusieurs municipalités soient incapables de faire face à leurs obligations, cela affecterait le développement de cette région. Une chose qui sera plus impérieuse que jamais: des municipalités fortes, progressives, suffisamment grandes pour répondre à leur vocation locale et régionale.

On pourrait donner l'exemple suivant: une municipalité possède une assez bonne administration: équipement, services, personnel, mais elle est incapable de recevoir l'industrie parce que tout son terrain est occupé. Les terrains disponibles pour l'implantation de l'industrie sont situés à ses limites, mais sur le territoire de municipalités voisines. Par contre celles-ci ne sont pas en mesure d'offrir tous les services que réclament ces industries. Si l'on maintient le statu quo, pas d'industries, pas de développement. Tandis que par le regroupement, par la mise en commun de certains services, tous pourraient profiter des avantages qu'amène l'industrie.

Est-ce que les administrateurs de ces municipalités ne sont pas responsables devant toute la population de la région de leur refus d'agir? Est-ce que vous devriez laisser s'éterniser cette situation où

l'entêtement de quelques-uns freine le développement de toute une région? Notre devoir, alors, si peu agréable soit-il, ne nous commanderait-il pas d'intervenir, de penser à l'intérêt de tous, au bien commun?

Je vous pose la question, car je connais votre réponse. L'enthousiasme raisonné avec lequel vous avez accueilli, par exemple, le Bill 13 sur les fusions volontaires, témoigne de votre réalisme face à des problèmes nouveaux.

Ajoutons que la prospérité est contagieuse. L'expansion qui touchera une région bien organisée aura de bons effets même sur les cultivateurs les plus éloignés du centre.

L'on doit aussi prévoir, -j'aurais dire espérer,- une émulation amicale entre les différentes régions, une concurrence de bon aloi. Les régions qui posséderont des cadres administratifs bien structurés, capables de remplir toutes leurs obligations disposeront certainement de meilleures armes pour se défendre et auront de meilleures chances de progresser.

Je répète que les administrations municipales ont à leur disposition deux atouts essentiels donc elles devront se servir: le regroupement et la mise en commun des services. Je précise qu'il ne s'agit pas de choisir entre ces deux méthodes: elles ne sont pas concurrentes, mais complémentaires. Dans un grand nombre de cas, le bon sens et la logique invitent au regroupement, au recours à la loi

de la fusion volontaire des municipalités. Dans d'autres conditions c'est la régionalisation qui s'imposera si l'on veut fournir à la population les services essentiels: épuration des eaux, police, incendie.

Vous savez déjà que la centralisation des services, ou la fusion volontaire suppose de la part des autorités municipales des sacrifices, du renoncement. Pour centraliser un ou plusieurs services il faut accepter de partager ses responsabilités, de renoncer à une certaine indépendance. L'expérience nous prouve d'autre part que la centralisation de certains services municipaux est quelquefois aussi difficile, sinon plus, à réaliser qu'une fusion de municipalités, qu'elle est toujours sujette à révision et, partant, à discussion, à négociation.

Pour préciser ma pensée, je vous lis un extrait du Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité: "Somme toute, une politique de regroupement municipal favoriserait à la fois l'efficacité, l'économie et l'équité. En outre, elle hâterait la formation de villes de taille moyenne qui manquent tellement au Québec, comparativement à l'Ontario, pour jouer le rôle de pôles de croissance dans le développement régional."

Ce commentaire conduit à la recommandation suivante: "Le gouvernement devrait intensifier sa politique de regroupement municipal dans la mesure où celui-ci contribue à l'économie et à l'efficacité administrative ainsi qu'à l'équité fiscale"

M. Fernand Drapeau, votre président, a exposé sa pensée sous

une autre forme quand il a dit: "Comme la municipalité reste et doit rester un système ou mieux encore un instrument fondamental de notre démocratie, il faut rénover ses fonctions et lui donner de nouvelles dimensions. Ce qui veut dire, d'une part, organismes, modalités, formes et d'autre part, étendues géographiques, pôles d'attraction, zones d'influence."

Vous n'ignorez pas que le gouvernement du Québec a annoncé la création d'une régie de l'évaluation foncière. Sauf erreur, l'annonce de cette régie a été la première décision du gouvernement à la suite des recommandations de la Commission Bélanger. Nous sommes conscients, comme vous, de l'importance d'uniformiser et de normaliser les rôles de l'évaluation sur toute l'étendue du territoire québécois, car cette uniformisation est la base même de notre fiscalité municipale. Le rapport Bélanger quant à lui recommande à ce sujet:

"Le territoire du Québec doit être divisé par régions pour les besoins de l'évaluation foncière et chacune d'elles doit comprendre un directeur régional."

Vous voyez les étapes qu'ensemble nous devons parcourir: regroupement, mise en commun des services, uniformisation de l'évaluation municipale, le tout axé sur la régionalisation. Au ministère des Affaires municipales toute l'activité des dernières années a précédé et préparé l'avènement de cette nouvelle forme d'administration. Nous allons y consacrer le meilleur de notre temps et de nos effectifs, pour qu'avec votre collaboration nous atteignons le plus rapidement

possible au succès complet.

Dans votre lettre d'invitation, vous me demandez de vous préciser les implications de nos nouvelles politiques en ce qui regarde la restructuration du conseil du comté. Nos conseillers techniques ont étudié sous toutes ses formes, l'établissement d'une nouvelle carte municipale. Cette étude s'est faite en contact étroit avec les experts des autres ministères, en tenant compte des régions administratives. Les conclusions de ces études nous ont été soumises il y a quelque temps. Nous pensons être en mesure de présenter sous peu au Conseil des ministres un projet de réorganisation du conseil du comté. Je ne saurais, ce soir, vous dévoiler les détails d'un projet destiné à mes collègues mais disons qu'il est question de la réorganisation complète des conseils de comté en tenant compte des recommandations que l'Union des conseils de comté nous a faites.

Cette division en régions et l'institution d'organismes régionaux atténueront, nous le souhaitons, les trop grandes rivalités locales, et créeront un esprit, une mentalité régionale. J'ajoute une fois de plus que nous ne pouvons rien sans la participation active des citoyens, comme le rappelait Monsieur Lesage il y a quelques mois, quand il déclarait:

"Sans l'appui et la participation des éléments les plus dynamiques de nos régions, la politique gouvernementale ne serait être autre chose qu'un échec complet. Inversement, l'action des régions serait fu-

tile en l'absence d'une coordination au sommet des objectifs particuliers."

Pour qu'un programme se réalise, les citoyens et leurs représentants doivent l'accepter et en tirer parti. La création des régions est une autre occasion pour les administrations locales pour évoluer, se moderniser. La création de ces régions sera une nouvelle occasion pour les administrateurs municipaux de se rencontrer, d'étudier, de dialoguer et nous espérons d'agir dans l'intérêt bien compris de toute une communauté régionale. Vous avez, messieurs de l'Union des municipalités, posé des gestes prometteurs dans ce domaine. Les études que vous avez entreprises coïncident avec les nôtres. Elles débouchent sur un avenir fait de progrès et de prospérité. Nous sommes engagés, vous et nous, sur une route nouvelle. Pussions-nous, ni les uns ni les autres, avoir le désir de regarder en arrière, ou de nous arrêter.



elle en l'absence d'une commission ou d'un comité
chargé de l'étude et de la mise en œuvre
des projets. Pour que les projets soient
réalisés, il faut que les autorités locales
soient conscientes de leur importance et
qu'elles soient en mesure de les financer.
C'est pourquoi il est nécessaire de leur
faire connaître les avantages qu'elles en
tireront et de leur montrer que ces
projets sont dans leur intérêt. Il faut
également leur faire comprendre que ces
projets sont une occasion pour elles
d'améliorer leur situation économique et
sociale. Enfin, il est important de leur
faire connaître les modalités de leur
participation à ces projets.



BNQ



C 000 161 983

161983